

COVID-19 - PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Les liquides biologiques de la personne décédée sont potentiellement porteurs de germes, et par conséquent les Précautions Standard doivent être appliquées lors de la manipulation du corps. Une infection au virus covid-19 ne requière pas de mesures spécifiques.

1. Matériel de protection :

- Port de gants
- Port de surblouse
- Port de masque de protection
- Hygiène des mains (lavage ou désinfection) après ablation du matériel de protection

2. Ablation et élimination de pace makers

- Le retrait des pace makers doit se faire en respectant les mêmes règles de protection du personnel qui s'appliquent en tout temps
- Le pace maker sera éliminé dans la filière des déchets de type B2 (déchets coupants /tranchants)

3. Gestion des déchets :

- Les déchets peuvent être éliminés dans la filière des déchets urbains

4. Gestion du Linge :

- Tout le linge peut être lavé au min à 60°C en machine à laver avec une lessive de routine

5. Gestion de l'environnement et du matériel

- Nettoyage et désinfection de tout le matériel utilisé et du local avec les produits nettoyants – désinfectants utilisés en routine

6. Gestion du véhicule

- Entretien normal du véhicule

7. Gestion de la présentation du corps du défunt à la famille

Il est déterminant de ne prévoir qu'une seule personne à la fois dans le local où le cercueil est présenté. Afin de gérer le flux des personnes qui viennent veiller le défunt, il est nécessaire d'avertir la famille que :

- Seule la famille peut veiller le défunt.
- La famille doit s'organiser de manière à ce qu'il n'y ait pas plus d'une personne à la fois dans le local où le cercueil a été installé.
- Aucun contact direct avec la personne ou le cercueil du défunt ne peut avoir lieu.

8. Déclaration de décès

Tous les décès suite au CoVID-19, avec ou sans hospitalisation, doivent être déclarés au moyen du formulaire de l'OFSP - **Déclaration de résultats cliniques suite à un décès** (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-todesfall.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_cas-de-deces.pdf) et renvoyé à covid-19@hin.infreport.ch (<mailto:covid-19@hin.infreport.ch>)

Voir également :

- Recommandations générales CoVID-19 (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>)

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Dernière mise à jour le 19/10/2020